



L'allégement administratif, ça simplifie la vie!

Revenu Québec a mis en place depuis 2008 des mesures qui allègent le fardeau administratif des entreprises.

Ces mesures ont pour but de

- réduire la fréquence des versements et des déclarations que certaines entreprises doivent faire périodiquement pour les taxes, les retenues à la source et l'impôt;
- permettre aux entreprises de réaliser des économies en diminuant le nombre de formalités qu'elles ont à remplir chaque année.

Toute l'information à ce sujet se trouve à la section Entreprises, dans la sous-section Allégement administratif, du site Internet de Revenu Québec, à l'adresse **www.revenu.gouv.qc.ca**.